

Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

1375, rue Grenet
Saint-Laurent (Québec) H4L 5K3

Saint-Laurent, 7 juin 2019

Mme Anne-Marie Sigouin, présidente
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
commissions@ville.montreal.qc.ca

Lettre d'opinion

Avec sa communauté dynamique et diversifiée comptant un grand nombre de jeunes familles, l'arrondissement de Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années. Ceci s'accompagne d'une augmentation proportionnelle des besoins de la population, dont plus de la moitié est multiculturelle. Tout en étant une destination de choix pour les familles d'ici et d'ailleurs, l'arrondissement de Saint-Laurent offre un cadre de vie adapté aux besoins des citoyens. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Saint-Laurent travaille d'arrache-pied à offrir à ses citoyens des services de loisirs de qualité.

Diagnostic du loisir public montréalais - état des lieux et recommandations

- 1. Les arrondissements doivent être partie prenante de la démarche d'établissement d'une vision globale pour le loisir public montréalais.**
- 2. Les arrondissements doivent rester maîtres d'œuvre de l'offre de loisir sur leur territoire.**
- 3. Il y a nécessité d'augmenter le financement des arrondissements pour l'offre de loisir.**

Le loisir, une vision globale déterminée par les arrondissements

Pour que Montréal se démarque comme une ville où il fait bon vivre, il peut être judicieux pour la Ville de se doter d'une vision globale claire du loisir. Il ne fait aucun doute que la notion de loisirs doit être prise au sens large et rassembler l'ensemble des champs d'activités d'occupation de temps libres, qu'ils soient de nature culturelle, scientifique, artistique, récréative, socioéducative ou sportive.

Toutefois, dans la démarche d'établissement d'une vision, les arrondissements doivent être impliqués en amont de la démarche et avoir un pouvoir décisionnel sur le rendu. Entre autres notions, il faut prendre en compte que le service municipal de loisir doit en être un de proximité et le rester. Le service de loisir doit être de qualité supérieure et adapté à une population multiculturelle. En plus d'être un facilitateur de lien social et de contribuer au sentiment

d'appartenance à son quartier, le loisir est un vecteur d'intégration sociale importante pour les nouveaux arrivants.

Montréal, qui souhaite se distinguer comme étant une destination de choix pour les familles d'ici et d'ailleurs, doit miser sur le loisir pour offrir un cadre de vie adapté aux besoins des citoyens et mettre en place des services de loisirs de proximité, variés et de qualité. Luc Toupin, directeur général de l'Association québécoise du loisir municipal, insiste sur l'importance du loisir pour les municipalités : « Avant d'acheter une maison, les familles ne regardent plus seulement les garderies et les écoles, elles vont aussi regarder les services de loisirs qui vont y être donnés. » (La Presse, *Les camps de jour sans se ruiner* - 7 avril 2017)

L'arrondissement de Saint-Laurent vit une croissance de sa population bien au-delà de la croissance populationnelle des autres arrondissements. Une partie de cet attrait de Saint-Laurent pour les familles est due à son offre exceptionnelle de services de loisirs, de culture et de sports, de ses nombreux parcs sécuritaires, végétalisés et entretenus, de son réseau de pistes cyclables et de ses installations de qualité, telles que le Complexe sportif de Saint-Laurent, deux bibliothèques dont la nouvelle Bibliothèque du Boisé, ainsi qu'un centre des loisirs.

Le loisir, un service de proximité, une structure souple et adaptative

Bien qu'un virage ait été pris en 1996 par l'ancienne Ville de Montréal et certaines villes fusionnées pour confier l'offre de loisir en totalité à des partenaires, Saint-Laurent a misé sur une formule hybride stratégique, alliant régie, partenariat et impartition. Depuis 1996, l'arrondissement a su conserver un écosystème de loisir en santé et efficace qui répond aux besoins de sa population.

Du fait de garder en arrondissement (régie) une partie importante de son offre de service en loisirs permet de dégager trois constats importants : la possibilité de faire évoluer l'offre (1), la mobilisation des employés et la conservation de l'expertise (2) et l'assurance d'un service de qualité (3).

1 – Possibilité de faire évoluer l'offre pour s'adapter rapidement aux besoins changeants de la population.

Le loisir est un service de proximité qui permet un lien direct avec le citoyen. Le fait d'offrir des activités de loisir, d'en programmer et de les animer permet à l'arrondissement d'être à l'affût des changements de tendances et d'être aux premières loges de l'évolution des modes et du rythme de vie de ses résidents. Le fait d'être maître d'œuvre permet d'adapter de façon continue la prestation des services de loisir.

Dans les objectifs poursuivis par la démarche de diagnostic du loisir public montréalais, la Ville de Montréal a émis la volonté de mieux adapter l'offre de loisir aux nouvelles réalités montréalaises, par exemple en misant davantage sur la pratique libre du loisir.

À Saint-Laurent, la pratique libre est déjà intégrée dans la programmation depuis longtemps, l'arrondissement ayant pu répondre de manière efficace et rapide aux besoins émergents. Par exemple, des plages horaires d'activités libres sont réservées au Complexe sportif, des ateliers libres de peinture, de sculpture, de vitrail, etc. sont offerts au Centre des loisirs, des jeux de société sont prêtés aux familles dans les parcs

et des traîneaux seront librement mis à la disposition des enfants sur les buttes de glisse dès l'hiver prochain.

Les membres de l'équipe de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement sont appelés à travailler en étroite collaboration avec les autres directions de l'arrondissement lorsqu'il est question d'aménagement de parcs, de sentiers actifs ou de pistes cyclables. Leur expertise est reconnue puisqu'ils ont une connaissance réelle des besoins des citoyens et de leur évolution, jouant un rôle de premier plan dans l'offre de service.

2 - Mobilisation des équipes, rôle des agents de développement

Comme étant prestataire direct de l'offre de loisir, les agents de développement et les animateurs sports et loisirs de Saint-Laurent peuvent influencer la création de nouvelles initiatives sur le territoire. Ils perçoivent ainsi que leur travail a de la valeur et qu'ils peuvent faire une différence notable et visible grâce à leur contribution. Le pouvoir d'agir et le sentiment de contribution sont des facteurs déterminants de la mobilisation.

L'arrondissement a d'ailleurs misé sur les activités de loisirs pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents dans deux quartiers faisant l'objet de revitalisation urbaine intégrée sur son territoire.

A contrario, les agents de développement œuvrant dans les arrondissements où l'offre de loisirs est confiée à des tiers déplorent le fait qu'ils n'ont ni la possibilité, ni la capacité de faire du développement. Leur rôle s'est transformé en agent de contrôle et les relations avec les organismes en sont teintées. Ces arrondissements ont perdu l'expertise en loisir et il est difficile, voire impossible, de faire marche arrière.

Dans un contexte de plein emploi et où la mobilisation des employés de la Ville de Montréal est un enjeu, il devient évident qu'une réflexion est de mise en ce qui concerne la façon dont est mise en place l'obligation de reddition de comptes par les agents de développement. Les processus d'embauche doivent aussi s'assouplir, pour permettre le recrutement de candidats de qualité, dans des délais raisonnables.

3 – L'assurance d'un service de qualité

Une partie du contrôle de la qualité de l'offre de service en loisir en arrondissement passe par la prestation de service par son propre personnel. Le fait de pouvoir choisir la main d'œuvre, de pouvoir agir directement et rapidement lors d'écart entre les attentes et la prestation de service, et ce, sans intermédiaires, permet d'assurer une offre de service de qualité.

Par exemple, les camps de jour de l'arrondissement de Saint-Laurent sont présentement en processus de conformité à l'Association des camps du Québec. Cette reconnaissance est gage de qualité, tant au niveau de l'encadrement sécuritaire des enfants que de la qualité du personnel en place. En ce qui a trait à l'accessibilité universelle, les camps de jour en sont un bon exemple. Grâce à son programme en régie, l'arrondissement accueille plus de 70 enfants, entre 5 et 16 ans, ayant des limitations fonctionnelles, et ce, chaque été.

Le besoin de financement supplémentaire en arrondissement

Tel que stipulé, par sa nature, le loisir est un service de proximité. Par conséquent, il est essentiel que les arrondissements puissent rester autonomes dans leur prestation de service et d'éviter d'établir des standards de service uniquement basé sur le niveau d'investissement le moins coûteux parmi les arrondissements de la Ville.

La Ville a la volonté de développer une vision de coopération optimale entre les arrondissements et le central. En ce sens, elle semble vouloir créer une nouvelle structure centralisée plutôt que de répartir les sommes disponibles pour un tel projet de manière locale. Faut-il rappeler que le loisir est un service de proximité et que les besoins financiers en arrondissements sont criants? Trois constats ressortent en ce qui concerne les besoins au niveau des loisirs à Saint-Laurent :

- La majorité des organismes de loisirs avec lesquels l'arrondissement de Saint-Laurent collabore sont gérés par les bénévoles et n'ont aucun employé payé, ce qui rend la gouvernance, le recrutement et la stabilité des organismes difficiles.
- Du sondage de mobilisation des employés de la DCSLDS ressort que la charge de travail est trop importante et que les employés sentent qu'ils n'ont pas le temps d'accomplir leur travail comme ils le souhaiteraient.
- La population grandissante de Saint-Laurent met une pression importante sur les installations existantes et il y a un besoin d'en développer davantage.

Par la démarche en cours, la Ville semble désirer se doter d'une vision centralisée de l'offre de loisirs. Si la Ville va de l'avant avec cette intention, nous espérons que cette initiative aura un effet positif sur l'offre de service pour l'ensemble des Montréalais, car nous constatons un grand écart sur le territoire et nous croyons que certaines communautés pourraient bénéficier davantage d'investissements à cet effet. Toutefois, cela ne doit pas avoir pour conséquence de remettre en question les acquis durement obtenus dans les arrondissements qui ont travaillé fort pour bâtir une programmation et des infrastructures de loisirs enviables. En effet, notre avis est que la Ville doit étudier les meilleures pratiques et mettre en place les investissements pour que celles-ci soient offertes pour l'ensemble de la population.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que des ressources financières supplémentaires doivent être octroyées à tous les arrondissements afin de pouvoir mieux doter les équipes en place, de pouvoir améliorer le soutien aux organismes et d'augmenter le nombre d'installations municipales de loisir de qualité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce constat, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.



Marie-Pascale Richard
Chef de section, loisirs et dév. communautaire



Éric Lagacé
Chef de division, loisirs et dév. social